



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cressanges, dûment convoqués, se sont réunis au nombre de dix sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Date de la convocation : 14 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Mmes et MM. BEAUVALLOT Céline, BREUIL Sylvain, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, PLAZENET Gisèle, POTEAUX Maryse, ROCHELOIS Chantal et SERGERE Maryline.

Étaient représentés : M. CHARBONNIER Julien, Mme GAYET Coline, M. JAMBRINA PENALBA Jean-Baptiste, Mme LOUBAT Karine et M. RIBIER Michel

Secrétaire de séance : M. CLUZEL Damien

Madame le Maire déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M. CLUZEL Damien est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le transfert compétences assainissement. Les membres du conseil valident ce rajout à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 26-2024 Tarifs cantine et centre de loisirs
- 27-2024 Travaux et subventions
- 28-2024 Assurances
- 29-2024 Convention entretien trail
- 30-2024 Tarif salle annexe
- 31-2024 Moyen de paiement
- 32-2024 Avenant RCVCB
- 33-2024 Transfert compétence assainissement

Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Elle invite l'assemblée à adopter le compte rendu de la séance précédente. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

26-2024 TARIFS CANTINE ET CENTRE DE LOISIRS

Madame le Maire fait un bilan du coût de la cantine pour l'année 2023/2024. Elle présente la comparaison avec les années précédentes.

Une augmentation significative est observée pour cette année, avec un reste à charge élevé.

Madame le Maire rappelle le prix du repas pour l'année 2023/2024 fixé à 2.55 €. Elle propose pour l'année 2024/2025 de porter le prix du repas à 2.60 €/enfant et 5 €/adulte à partir du 1er janvier 2025.

Un travail d'analyse des coûts des produits d'alimentation devra être conduit.

Madame le Maire rappelle le prix de la garderie matin et soir :

Quotient familial \leq 1000 €	1.25 € la présence
1 000 € > quotient familial \leq 1 300 €	1.30 € la présence
1 300 € > quotient familial \leq 1 600 €	1.40 € la présence
Quotient familial > 1 600 €	1.45 € la présence

Concernant le centre de loisirs le prix de la journée est toujours calculé en fonction du barème fixé par la CAF, sur la base de 0.023 % des revenus bruts des parents. Il est proposé de fixer le prix minimum de la journée à 3 € et de maintenir un prix maximum de 15 €. La participation de 5 € demandée aux familles lors d'une sortie payante est maintenue.

Délibération 26-2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- fixer le tarif du repas de la cantine à 2.60 €/enfant et de 5 €/adulte
- maintenir les tarifs ci-dessus concernant la garderie
- d'arrêter le prix minimum du centre de loisirs à 3 €, le prix maximum à 15 €, les sorties à 5 €.

Ces modifications entreront en vigueur au 1er janvier 2025.

27-2024 TRAVAUX ET SUBVENTIONS

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le marché de la voirie (les Riats-le Passoux-Les chez et rue Copin) va être déposé.

Elle propose de valider le devis du branchement assainissement du pôle éducatif d'un montant de 3 235 € HT.

Madame le Maire rappelle, que concernant les travaux préparatoires au reprofilage de la voirie et la

création de fossés, le devis de l'entreprise SAS BONDOUX SBTP d'un montant de 20 500 € HT avait été déposé pour la demande de subvention au titre de la solidarité.

Délibération 27-2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le devis de l'entreprise Bondoux pour 20 500 € HT
- de demander l'accord définitif au Conseil Départemental pour le dossier « solidarité 2024 »
- de déposer le marché voirie
- de valider le devis assainissement pour le pôle éducatif
- d'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches administratives afférentes et à signer tous documents.

28-2024 ASSURANCES

Madame POTEAUX Maryse expose à l'assemblée les propositions de Groupama et de la SMACL concernant l'assurance dommage ouvrage pour le pôle éducatif.

Après l'examen des différentes propositions, Madame le Maire propose de valider le devis de GROUPAMA pour 20 695.97 € TTC.

Délibération 28-2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le devis de GROUPAMA « assurance dommage ouvrage » pour un montant de 20 695.97 € TTC, dans le cadre de la construction du pôle éducatif.

29-2024 CONVENTION ENTRETIEN DES ITINERAIRES DE TRAIL

La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais souhaite établir une convention avec les communes de Tronget, Noyant-d'Allier, Chatillon et Cressanges concernant l'installation et l'entretien des itinéraires de trail communautaires.

Cette convention a pour objectif de définir les engagements respectifs de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et de la commune pour l'entretien des itinéraires de trail. La convention vise à fixer les conditions d'entretien des chemins, supports d'itinéraires.

L'entretien et le suivi du balisage sont assurés via une prestation de service, l'entretien des sentiers est réalisé en partenariat avec les communes.

Madame le Maire rappelle que la référente est Mme POTEAUX Maryse.

Délibération 29-2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par quatorze voix pour et une abstention d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

30-2024 TARIF SALLE ANNEXE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la fixation des tarifs de location de la salle annexe, seuls des tarifs pour le week-end avaient été validés. Or, il s'avère que la salle est également sollicitée en semaine pour une journée. Il devient nécessaire de valider un tarif pour une journée en semaine, hors week-end. Il est proposé le tarif de 60 €.

La commune a fait l'acquisition de 12 « mange-debout » 9 seront mis à disposition au centre socioculturel et 3 au niveau de la salle annexe.

Madame le Maire souhaite faire un point concernant les prêts de matériels. Peuvent être mis à disposition des associations et des habitants : les tables en bois et les chaises non affectées à une salle.

Il est convenu de ne pas prêter, en dehors d'une utilisation dans les salles communales : les mange debout, les barrières, la sono et la vaisselle.

Délibération 30-2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à 60 € le tarif d'une journée, hors week-end, de la salle annexe, de ne pas prêter le matériel sauf les tables et les chaises moyennant une caution.

31-2024 MOYEN DE PAIEMENT

Madame le Maire propose de mettre en place le prélèvement comme mode de paiement pour la garderie, le centre de loisirs, la cantine et les loyers.

Délibération 31-2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acter le prélèvement comme mode de paiement.

32-2024 AVENANT RCVCB

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser un avenant concernant le RCVCB. Les travaux dans les 3 appartements rue Saint-Julien prévus pour 2024 seront réalisés pour 2 d'entre eux en 2025.

Il est exposé un nouveau projet de plan de financement avec le maintien de l'enveloppe de travaux à 3 000 000 €.

Délibération 32-2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider l'avenant 1 concernant le RCVCB et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document.

33-2024 TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement, conformément à la loi, devra être transférée au plus tard au 1er janvier 2026, au SEA, tel que délibéré par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, respectant l'organisation arrêtée par les communes lors de la création des syndicats d'eau.

La commune a réalisé le diagnostic de ses installations, cette étude étant un préalable à tout transfert.

Une deuxième rencontre s'est tenue avec les responsables du SEA de Souvigny, pour étudier les conditions de ce transfert qui pourrait être effectif au 1er Janvier 2025 ou 2026.

Les conséquences pour les foyers raccordables ont été analysées en ce qui concerne les aspects financiers.

Il est rappelé que le SEA applique aux communes ayant transféré cette compétence les tarifs suivants pour 2024 :

- part forfaitaire : 91 € HT
- part variable : 1.23 €HT par m3 d'eau consommée

Pour rappel, les tarifs votés en Conseil Municipal pour la facturation 2024 sont les suivants :

- part forfaitaire : 48.30 €HT

- part variable : 1.07 € HT par m3 d'eau consommée

Après concertation, le Conseil Municipal décide de transférer la compétence au 1er janvier 2026.

La commune se donne une année de plus pour poursuivre le travail de rapprochement des tarifs des deux instances. Le tarif fixé par la commune pour 2025 devra intégrer tout ou partie de l'écart persistant, notamment sur l'abonnement.

Délibération 33-2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le transfert de la compétence assainissement au SEA de Souvigny le 1er janvier 2026.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que l'entreprise retenue par l'ATDA en matière de cyber sécurité est intervenue au secrétariat pour faire un point sur les besoins. Un des ordinateurs est à changer, des onduleurs vont être installés et tout un travail concernant la cyber-sécurité va être mis en place dans les plus brefs délais, des devis sont en cours.

La Mission Locale de Moulins souhaite faire une permanence sur la commune, afin d'accueillir les jeunes de 16 à 25 ans du secteur, pour lesquels les questions de mobilité peuvent être un frein à l'accès aux droits. La salle des Associations sera mise à disposition, une fois par mois un mercredi après-midi. Ce dispositif est mis en place à titre expérimental.

Le 24 septembre, une 1ère rencontre aura lieu en mairie concernant le projet « Villages d'avenir » avec le cabinet d'urbanisme et la Préfecture.

Le 26 septembre une réunion est organisée par la CCBB concernant l'audit énergétique.

Le 1er octobre un sismomètre sera installé au niveau des STEP des Fontibiers, le SEA sera sur place.

Le repas du CCAS aura lieu le 12 octobre 2024.

Orange a réalisé une relance concernant l'élagage des haies le long des routes.

Une réunion a eu lieu avec la DDT concernant un projet agrivoltaïque. Une rencontre aura lieu avec le conseil en octobre.

Le local de l'épicerie devrait être aménagé prochainement.

Séance levée à 22h30

LE MAIRE

LE SECRETAIRE